

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01001

Numéro SIREN : 900 952 540

Nom ou dénomination : VALLIANCE INVESTISSEMENT AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt 3563

VALLIANCE INVESTISSEMENT AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3-5 Avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY
900 952 540 RCS LA ROCHELLE

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 31 MAI 2023

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Louis-Guillaume BLANC
Monsieur Romain BLANCHET
Madame Florie CABIRO BLANCHET
Monsieur David DECOURS
Madame Eliane DULAC
Madame Jeanne GAYE
Monsieur Jose GONCALVES
Monsieur Eric GUILLEN
Monsieur Franck HUYGHE
Madame Carole LEJAS
Monsieur Cédric LHOTE
Monsieur Christophe POT
Monsieur Bruno POURTALE
Monsieur Guillaume TARDY

Détenant ensemble 2 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée VALLIANCE INVESTISSEMENT AUDIT désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société VALLIANCE INVESTISSEMENT AUDIT et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- **Réduction du capital social d'une somme de 80 euros par voie de rachat de 80 actions,**
- **Modalités de la réduction de capital,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, décide de réduire le capital de 80 euros, pour le ramener de 2 000 euros à 1920 euros, par voie de rachat de 80 actions de 1 euro de nominal chacune, au prix de 477,875 euros par action, appartenant à Monsieur Guillaume TARDY.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur le compte Autres réserves.

La collectivité des associés autorise la réduction du capital social aux conditions visées ci-dessus sans la soumettre à une condition suspensive, notamment liée à l'opposition d'éventuels créanciers. Par conséquent, le prix sera payable comptant avant même l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater le rachat et l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide de modifier les articles 6 et 8 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 6 – APPORTS – FORMATION DU CAPITAL

Il est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 31 mai 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 80 euros, pour être ramené de 2 000 euros à 1 920 euros par rachat et annulation de 80 actions."

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à Mille neuf-cent-vingt euros (1920 €).

Il est divisé en 1920 actions de 1 euro chacune, de même catégorie."

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.



Louis-Guillaume BLANC



Romain BLANCHET

Florie CABIRO BLANCHET



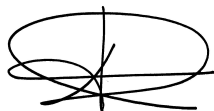
Eliane DULAC



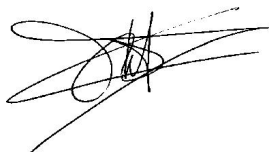
Jose GONCALVES



Franck HUYGHE



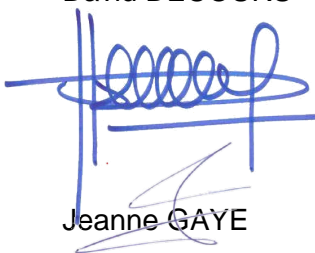
Cédric LHOTE



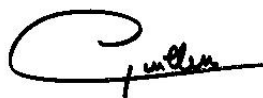
Bruno POURTALE




David DECOURS



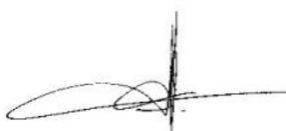
Jeanne GAYE



Eric GUILLEN



Carole LEJAS



Christophe POT



Guillaume TARDY